

DEC133486DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Amélie VAIRELLES pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3558 intitulée QUETELET-PRODEGO

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC132833INSHS du 27 novembre 2013 portant nomination de Madame Bénédicte ANDRE aux fonctions de directrice , de l'unité UMS3558, intitulée « QUETELET-PROGEDO » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Amélie VAIRELLES, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2013

La Directrice d'unité
Bénédicte ANDRE

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012